



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20180628-DEL2018-090-DE
Date de télétransmission : 17/07/2018
Date de réception préfecture : 17/07/2018

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date d'envoi de la convocation : 22 Juin 2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 158
Nombre de votants : 193
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Dominique HEBERT

L'an deux mille dix-huit, le **Jeudi 28 Juin**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de la Hague à Beaumont-Hague à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean (à partir de 19h05), ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h55), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELETIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, LAIDET Serge suppléant de CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 20h20), HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h30), HEBERT Dominique, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 20h00), HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h40), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (à partir de 19h58), LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPITTEVIN Gilbert (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël (jusqu'à 20h20), LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h19), MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (jusqu'à 20h20), COUTANCEAU Martine suppléante de MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri (jusqu'à 20h23), MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TUFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h40), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARLIX Jean à HAMELIN Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h05), BALDACCINI Nathalie à MIGNOT Henri (jusqu'à son départ à 20h23), BASTIAN Frédéric à GOSSSELIN-FLEURY Geneviève (à partir de 20h55), BELHOMME Jérôme à REBOURS Sébastien (jusqu'à son arrivée à 19h05), BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie CAUVIN Bernard à GRUNEWALD Martine, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, CUNY Daniel à BOURDON Cyril, D'AIGREMONT Jean-Marie à ASSELINE Yves, DELAPLACE Henry à PARENT Gérard, DIGARD Antoine à BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), DRUEZ Yveline à LERENDU Patrick, FEUARDANT Marc à HAMELIN Jean, FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle, GESNOUIN Marie-Claude à LAINÉ Sylvie, GODEFROY Annick à LEFAIX-VERON Odile, GOSSSELIN Albert à MAIGNAN Martial, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, HAMON-BARBE Françoise à ROUSVOAL Camille (à partir de 20h20), HAYÉ Laurent à HAMON Myriam (à partir de 19h30), HENRY Yves à JOUAUX Joël, HOULLEGATTE Jean-Michel à POUTAS Louis (à partir de 20h00), JOLY Jean-Marc à VIVIER Nicolas (à partir de 21h40), LAFOSSE Michel à FAUDEMÉR Christian, LALOË Evelyne à DUFOUR Luc, LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain, LAUNOY Claudie à ARRIVÉ Benoît, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (jusqu'à 19h58), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIGNET Hubert, LEGOUPIL Jean-Claude à AMIOT Sylvie, LEONARD Christine à NICOLAÏ Michel, LEPOITTEVIN Gilbert à CROIZER Alain (à partir de 20h00), LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, MARIVAUX Isabelle à LOUISET Michel (à partir de 20h20), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, POTTIER Bernard à LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie, ROUSSEAU Roger à MARTIN Yvonne, SEBIRE Nelly à ROUXEL André, SOURISSE Claudine à BURNOUF Hervé, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h40).

Excusés :

BRECY Rolande, BROQUET Patrick, DELAUNAY Sylvie, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LATROUITE Serge, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, POIDEVIN Hugo, REVERT Sandrine, TARDIF Thierry.

Délibération n° 2018 - 090

OBJET : Aménagement et équipement de logements pour étudiants – Fonds de concours à Presqu'Île Habitat – Rentrée universitaire 2018/2019

Exposé

Par délibération adoptée lors de la séance du conseil du 24 mai 2018, le conseil a déclaré d'intérêt communautaire au titre de la politique de logement d'intérêt communautaire, « le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération du Cotentin ».

Dans le cadre de la politique engagée en faveur du logement étudiant, Presqu'île Habitat réserve 222 logements locatifs sociaux au profit des étudiants effectuant leurs études sur Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de répondre à une demande en logements équipés, notamment de cuisinettes aménagées, Presqu'île Habitat assure depuis de nombreuses années, l'équipement d'un certain nombre de ces logements.

Ainsi, sur un total de 222 logements réservés aux étudiants, 152 logements sont à ce jour équipés. Les aménagements consistent à proposer un coin cuisine doté d'une cuisinette et d'un réfrigérateur et à fournir un ensemble lit-armoire-rayonnage ainsi qu'un bureau.

L'équipement des logements proposés aux étudiants constitue un élément de renforcement de l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur, en particulier pour les étudiants situés hors région et qui n'ont pas la faculté de procéder à l'aménagement de leur logement.

Pour la rentrée universitaire 2018/2019, Presqu'île Habitat souhaite procéder au renouvellement de certains équipements rendus nécessaires suite à leur usure liée à leur utilisation (réfrigérateur, chaise ou table...). Le plan de financement de cette opération prévoit une participation financière de la part de la Communauté d'Agglomération du Cotentin de 15 000 euros sous forme de fonds de concours.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, (Pour : 184 – Contre : 0 – Abstentions : 11) :

- **Autorise** l'attribution à Presqu'île Habitat d'un fonds de concours au titre de la rentrée 2017-2018 s'élevant à 15.000,00 €,
- **Dit que** la dépense sera imputée au compte 204172 enveloppe n° 75212.
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer la convention financière précisant notamment les modalités de versement ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 17/07/2018
et publication ou notification
du : 06/07/2018



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

CONVENTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS Année universitaire 2018-2019

Projet joint à la délibération présenté en conseil du 28 juin 2018

ENTRE

La communauté d'agglomération du Cotentin, représentée par son président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil de communauté d'agglomération en date du 28 juin 2018.

d'une part,

Désignée ci-après par le terme "la communauté d'agglomération du Cotentin"

ET

Presqu'île Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Benjamin ANDRÉ, dûment habilité à cet effet par le conseil d'administration.

d'autre part,

désigné ci-après par le terme "Presqu'île Habitat"

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 17/07/2018
et publication ou notification
du : 06/07/2018

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la politique engagée en faveur du logement étudiant, la communauté d'agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat ont décidé de renouveler pour l'année universitaire 2018/2019 la convention permettant de réserver 222 logements localifs sociaux au profit des étudiants effectuant leurs études sur le territoire de de l'agglomération.

Afin de répondre à une demande en logements équipés, notamment de cuisinettes aménagées, Presqu'île Habitat s'engage depuis de nombreuses années à un programme pluriannuel d'équipement des logements.

Ainsi, sur un total de 222 logements réservés aux étudiants, 152 logements ont été progressivement équipés depuis 1999. Les aménagements consistent à créer un coin cuisine doté d'une cuisinette et d'un réfrigérateur et à fournir un ensemble lit-armoire-rayonnage ainsi qu'un bureau.

La demande en faveur de logements équipés de préférence en type T1 continue à être exprimée par les étudiants et leur famille et constitue un élément de renforcement de l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur, en particulier pour les étudiants situés hors de la région Normandie qui n'ont pas la faculté de procéder à l'aménagement de leur logement.

Les signataires conviennent donc de la nécessité de poursuivre ce programme d'aménagement et d'équipement pour la rentrée universitaire 2018-2019 et en définissent les modalités par convention.

ARTICLE 1 : Objet

Presqu'île Habitat s'engage pour l'année universitaire 2018-2019 à procéder à l'équipement et au renouvellement de certains équipements rendus nécessaires suite à leur usure liée à leur utilisation (réfrigérateur, chaise ou table...).

ARTICLE 2 - Fonds de Concours

En contrepartie, la communauté d'agglomération du Cotentin versera à Presqu'île Habitat un fonds de concours dont le montant fixé par délibération n° du 28 juin 2018 est de 15.000,00 euros.

ARTICLE 3 - Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue "intuitu personae", toute cession des droits en résultant est interdite.

ARTICLE 4 - Durée

La présente convention est consentie pour une durée d'un an.

ARTICLE 5 – Périodicité des versements

Le versement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures correspondantes et d'un état des dépenses engagées.

ARTICLE 6 - Versement

Le versement sera effectué par la communauté d'agglomération du Cotentin auprès de Presqu'île Habitat :

Domiciliation : CDC - 56 rue de Lille – 75356 PARIS cedex 07 SP

Code établissement : 40031

Code guichet : 00001

Numéro de compte : 0000249007J

Clé : 84

ARTICLE 7 – Bilan de l'opération

Avant la fin de l'année universitaire 2018/2019, Presqu'île Habitat s'engage à fournir un bilan d'exécution de l'opération.

Etablie en 2 exemplaires, le

Pour la communauté d'agglomération du Cotentin
Le président,

Pour Presqu'île Habitat
Le directeur général,

Jean-Louis VALENTIN

Benjamin ANDRÉ